

The Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius

Founded in 1829.

Registered No: 1169.

26 février 2019.

Chers membres / chers mauriciens

Obélisque Liénard

En 1859 M. François Liénard de la Mivoye institua le monument qui fut érigé au Jardin de Pamplousses et sur lequel il désirait que, sur l'initiative de la Société Royale des Arts et des Sciences de l'île Maurice, les noms de personnes ayant concouru au bien-être du pays, selon certains critères dictés par lui, fussent inscrits.

La Société Royale a été faite dépositaire et mandatée par M. François Liénard de la Mivoye pour la gestion de l'Obélisque et l'inscription des noms des personnes sélectionnées. Depuis ce jour, à intervalle d'environ 10 ans, un nombre de noms ont été inscrits sur l'Obélisque, la dernière ayant eu lieu en 2007. Cette année-ci, à l'occasion des 190 ans de la Société Royale et de la célébration des 300 ans de la naissance de Pierre Poivre par la Société Royale que nous organisons, nous pensons qu'il serait souhaitable et approprié qu'une nouvelle inscription soit faite.

En 1932 une Réglementation de la Procédure à suivre fût préparée et suivie, selon les critères de Liénard, jusqu'à ce jour. Toutefois, les exigences environnementales et biologiques mondiales et même mauriciennes ayant considérablement changés depuis 1860, le Comité Exécutif de la Société Royale a jugé nécessaire en 2016 de moderniser ces critères et procédures de sélection afin de les rendre plus conforme aux exigences du 21^{ème} siècle. Un rapport intitulé *Revue historique et réflexions sur les procédures et critères de sélection pour l'inscription des noms sur l'Obélisque Liénard* ont été soumis au comité et approuvés en assemblée générale de cette même année.

Comme il est prévu par les règlements un sous-comité a été constitué avec le soin de recueillir les noms de personnes susceptibles d'être inscrits sur l'obélisque. Le sous-comité en fera alors une sélection qui sera finale et sans appel.

Cela se fera par lettre circulaire envoyée aux membres de la Société Royale, les invitant à soumettre leurs suggestions par lettre adressée au sous-comité Liénard. Les réponses devront obligatoirement être accompagnées :

- (i) D'une lettre de motivation de la part du proposant,
- (ii) de notes biographiques précises concernant les personnalités proposées, et
- (iii) des références s'y attachant justifiant les notes.

Nous vous invitons donc à bien vouloir suggérer des noms susceptibles d'y être inscrits. La nouvelle réglementation suit plus bas pour vous guider dans vos suggestions.

Vos réponses doivent obligatoirement nous parvenir au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre de B. Baissac

Président du Sous-comité

Obélisque Liénard

Réglementation des Critères de Sélection

Les conditions qui sont requises pour l'inscription d'un nom sont les suivantes :

1. Que la personne soit décédée d'au moins 10 ans, cela permettant du recul et de l'objectivité dans la sélection des noms.
2. Cet honneur n'est réservé ni restreint aux seuls membres de la Société Royale mais est ouvert à toutes autres personnes méritantes.
3. Que la personne soit de nationalité mauricienne, sauf pour les étrangers ayant élu domicile à Maurice qui seraient particulièrement méritant par leurs contributions.
4. L'interprétation par le passé que *la contribution de certaines personnes étant forcément liée à leurs activités professionnelles ne les rendrait pas éligibles*, est considérée comme étant sans fondement aujourd'hui. Cette notion doit donc être écartée et la candidature ouverte à toutes personnes méritantes, professionnelles ou non. Il est considéré que cela encouragerait même la recherche et l'innovation dans ces domaines chez les professionnels.
5. Que la personne ait fait progresser de façon significative et durable l'agriculture terrestre et aquatique (aquaculture) à Maurice, tout en prenant en compte les impacts de ces pratiques sur la biodiversité et les écosystèmes indigènes et sur l'environnement.
6. Que la personne ait contribué de façon significative à la connaissance de la biodiversité terrestre et aquatique (marine et eau douce) indigène de Maurice.
7. Que la personne ait contribué de façon significative à la protection, à la conservation et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes indigènes mauriciens.

* * * *

RSAS : P.B. 55, Curepipe.

Email : - rsas.mu@gmail.com Website : rsasmauritius.org

* * * *